

## COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Délégués présents ou suppléés :** F. MONTREYNAUD, A. BLANDIN, J. MICHAUT, J. COUDY, R. DEPUYDT, E. BOILEAU, M.J. VAILLANT, A. DUPRE, D. CHARLOT, S. AUFRERE, J.J. CARRE, O. FARAMA, C. ROYER, C. COLAS, J. JOUBLIN, P. MERLE, E. MAUFROY, G. MARION, C. BERTHOLLET, F. DOLOZILEK, I. ESSEIVA, B. PARTONNAUD, R. DEGRYSE.

**Délégués absents ayant donné procuration :** P.G. QUIRIN (pouvoir donné à D. CHARLOT), H. COMOY (pouvoir donné à O. FARAMA), M. SCHALLER (pouvoir donné à A. DUPRE), J.D. FRANCK (pouvoir donné à J. JOUBLIN).

**Délégués excusés :** J. BOCQUET, P. GENDRAUD, A. DROIN, J.L. DROIN, C. LERMAN, J.P. ROUSSEAU, M. PAUTRE, G. ARNOUITS, E. NAULOT, M. PAUTRE, T. VERRIER, M. MOCQUOT, Y. DEPOUHON, J.M. FROMONOT.

**Secrétaire de séance :** J. JOUBLIN

### *1°) ASSAINISSEMENT*

---

- PRESENTATION DE LA PHASE 1 – ETAT DES LIEUX – ETUDE GOUVERNANCE TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le bureau d'étude ARTELIA présente la phase 1 de l'état des lieux de la compétence assainissement transférée à la 3CVT.

L'état des lieux relatifs à la compétence eau potable sera exposée à une séance ultérieure.

Jean-Jacques Carré évoque la différence entre les bassins et les déversoirs d'orage.

Etienne Boileau signale qu'il y a peu de prise en compte des frais de personnel.

Jean Michaut s'intéresse aux aides de l'agence de bassin.

Raymond Degryse indique qu'il n'y a pas de frais de personnel en ce qui concerne Rouvray et Venouse.

Stéphane Aufrère souhaite savoir comment s'établira la facturation 2018 et qui devra transmettre les rôles.

Charles Berthollet estime que l'étude présente une photographie limitée de la situation.

Raymond Depuydt demande si la problématique de la pollution a été prise en compte.

Mathieu Macle répond qu'elle est incluse dans l'étude.

- AVENANT N°1 CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE BEINES – TRAVAUX RUE DERRIERE LES MURS – FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION

***Rapporteur :*** Raymond Degryse

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et d'assainissement rue derrière les murs, il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer un avenant fixant le forfait définitif de rémunération.

Les modalités de fixation de ce forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sont stipulées par le CCTP à savoir l'application du taux de rémunération de 6% au coût prévisionnel des travaux HT issu des études préalables.

Avant le présent avenant le taux d'honoraires s'appliquait sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux fixée par la Commune à 56 000€ HT.

Il doit dorénavant s'appliquer à l'enveloppe prévisionnelle de travaux après étude du maître d'œuvre estimée à 86 934€ HT.

Les honoraires du maître d'œuvre pour la partie assainissement passent donc de 3 360€ HT à 5 216,04€ HT.

L'autorisation de signer l'avenant est donnée à l'unanimité.

- PROPOSITION ACQUISITION APPAREILS RELEVES COMPTEURS EAU ET ASSAINISSEMENT

***Rapporteur :*** Raymond Degryse

La société DIOPTASE est une société d'informatique spécialisée exclusivement dans le développement de solutions mobiles destinées au relevé de compteurs d'eau, d'électricité et de gaz.

Cet outil est déjà utilisé par le syndicat des eaux du Moulin des Fées et permet un gain de temps pour l'agent en charge des relevés et une fiabilité des données par foyers.

En effet, avant chaque campagne de relevés de compteurs, le terminal portable est mis à jour depuis le logiciel de gestion des abonnés du service comptable. A l'issue de la campagne de contrôle, le terminal est à nouveau branché sur l'ordinateur du service comptable et les relevés d'index sont automatiquement ajoutés au logiciel de facturation. La secrétaire ou le service comptable n'a donc plus à saisir les index.



Cet outil permettra en outre à la 3CVT de procéder de la même manière pour établir sa facturation dans la mesure où le terminal peut fonctionner tant pour l'eau que pour l'assainissement.

Le tarif unitaire d'acquisition d'un terminal est de 1 420€ HT y compris les licences logiciels. Doit s'ajouter une extension de licence au niveau du logiciel de comptabilité.

Il est proposé aux membres du bureau que la 3CVT prenne en charge intégralement la partie investissement (terminal, licences et frais de formation) de cet outil mutualisé avec les communes.

Les frais de maintenance (325€ HT par an) et d'extension de licence des logiciels de comptabilité des communes et des syndicats d'eau resteraient à la charge de ces derniers.

Raymond Depuydt demande pourquoi cette opération serait à la charge des communes.

Dominique Charlot insiste sur la diminution du temps de secrétariat et des risques d'erreur.

Jean-Jacques Carré demande le nombre d'appareils à acheter.

Mathieu Macle répond qu'il faudrait acheter au moins 8 appareils, au plus 10 ou 15.

Jean-Jacques Carré souligne l'efficacité du système.

Il est convenu de faire remonter les souhaits des communes.

L'achat est autorisé à la majorité moins une abstention.

## 2°) TOURISME

- RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SPL OFFICE DE TOURISME CHABLIS CURE ET YONNE

***Rapporteur :*** Marie José Vaillant

La présentation du rapport d'activité 2017 de la SPL Office de Tourisme Chablis Cure et Yonne, joint aux présentes notes préparatoires, sera réalisée par le Directeur de la SPL, Monsieur Xavier GUINOT.

Le compte de résultat 2017 de la SPL accompagne également les présentes notes.

- [PRESENTATION DE LA PLATEFORME TELEDECLARATION « TAXESEJOUR.FR »](#)

***Rapporteur :*** Marie-José Vaillant

La mise en place d'un système de télédéclaration et de télépaiement permet aux hébergeurs de réaliser facilement leur déclaration via un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

La télédéclaration et le télépaiement n'étant pas une obligation pour les hébergeurs, le système permet de conserver la possibilité pour les hébergeurs de déclarer la taxe de séjour auprès du régisseur de la taxe de séjour.

Marie-José Vaillant insiste sur la nécessité de valoriser ce qui est fait.

Mathieu Macle indique que les utilisateurs d'Air B'n'B doivent verser automatiquement leur taxe de séjour.

Jean Michaut demande l'effectif des agents en CDI affectés au tourisme.

Marie-José Vaillant indique qu'il y a trois agents plus un saisonnier à Pontigny et un autre à Cravant.

- [DEMANDE D'AJOUT : AVENANT CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC VNF – HALTE NAUTIQUE DE MAILLY-LE-CHATEAU](#)

***Rapporteur :*** Dominique Charlot

La 3CVT dispose d'une convention de d'occupation du domaine public avec VNF pour la halte nautique de Mailly-le-Château.

VNF a reçu une demande de la part d'un loueur de bateau souhaitant s'installer sur la halte. La 3CVT occupant l'ensemble de la halte nautique, il convient d'établir un avenant permettant de réduire la surface occupée et la dédier au loueur de bateau.

Cet avenant entrainera un avenant en moins-value sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public que paye la 3CVT à VNF.

La commune fournissant l'eau et l'électricité ce projet demande l'accord du conseil municipal de Mailly-le-Château.

La demande d'ajout et l'autorisation de signer la convention sont accordées à l'unanimité.

### 3°) MAISON DE SANTE DE CHABLIS

---

- PRESENTATION DES MODALITES DE FIXATION DES LOYERS DES PROFESSIONNELS DE SANTE

***Rapporteur :*** Chantal Royer

Il est proposé aux membres du bureau de retenir le même tarif au m<sup>2</sup> que celui applicable à la maison de santé de Ligny-le-Châtel.

D'après les données du bail conclu avec les professionnels de Ligny-le-Châtel et après calcul, le prix s'établit à 26,33€ par m<sup>2</sup>.

Les détails de surface dédiés ainsi que le montant total annuel facturés à l'APSaSoC (association des professionnels) sont précisés en séance : 489,47 m<sup>2</sup> à 26,33€ HT, soit 12 887, 75 € annuels.

Jean-Jacques Carré demande si les conditions de Ligny sont réellement comparables.

Marie-José Vaillant demande ce que représente le coût pour un praticien.

Stéphane Aufrère demande le comparatif entre le coût des travaux et les loyers appelés.

Etienne Boileau rappelle les engagements pris et indique que le coût du loyer représentait la moitié de l'annuité d'emprunt.

Jean-Jacques Carré demande quel est le coût global.

Raymond Depuydt insiste sur les charges de fonctionnement représentées par le chauffage.

Le Président indique que les charges de fonctionnement relèveront en totalité de l'APSaSoC.

Chantal Royer fait le point sur l'évolution du chantier et saisit cette occasion pour signaler un problème au Dojo de Ligny nécessitant la mise en œuvre de la garantie décennale.

### 4°) RESSOURCES HUMAINES

---

- TARIFS VACATION CONDUCTEUR BENNE A ORDURES MENAGERES

***Rapporteur :*** Jean Michaut

Afin de permettre le recrutement de personnel saisonniers sous forme de vacances, il est proposé aux membres du bureau d'adopter le tarif de l'heure brut suivant : 11.05€ /h brut.

Ces tarifs sont adoptés à la majorité moins une abstention.

## 5°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- GROUPEMENT DE COMMANDE DEFIBRILLATEURS – ETAT DES BESOINS AVANT CONSULTATION

| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br>CHABLIS VILLAGES et TERROIRS | DEFIBRILLATEURS EXTERIEURS |   | DEFIBRILLATEURS INTERIEURS |                 |
|--|----------------------------|---|----------------------------|-----------------|
|  | QUANTITE                   | LOCALISATION  | QUANTITE                   | LOCALISATION    |
| AIGREMONT  |                            |   |                            |                 |
| BAZARNES   |                            |   |                            |                 |
| BEINE  | 1                          | Mairie  |                            |                 |
| BÉRU   |                            |   |                            |                 |
| BESSY-SUR-CURE   | 1                          | Mairie  |                            |                 |
| CARISEY  |                            |   |                            |                 |
| CHABLIS  | 1                          | Mairie  |                            |                 |
| CHEMILLY-SUR-SEREIN                                    | 1                          | Cour sous auvent  |                            |                 |
| CHICHÉE  | 1                          | Mairie  |                            |                 |
| COURGIS  | 1                          | Mairie  |                            |                 |
| DEUX RIVIERES  | 1                          | 3CVT ALSH   |                            |                 |
| FLEYS  |                            |   |                            |                 |
| FONTENAY-PRÈS-CHABLIS                                  | 1                          | foyer rural   |                            |                 |
| LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE                               |                            |   | 1                          | Mairie          |
| LICHERES-PRES-AIGREMONT                                |                            |   |                            |                 |
| LIGNOELLES   |                            |   |                            |                 |
| LIGNY-LE-CHATEL  |                            |   |                            |                 |
| LUCY-SUR-CURE  |                            |   | 1                          | Salle des fêtes |
| SIVOS MAILLY-LA-VILLE                                  |                            |   | 1                          | Ecole           |
| MAILLY-LE-CHÂTEAU                                      |                            |   |                            |                 |
| MALIGNY  |                            |   |                            |                 |
| MÉRÉ   |                            |   |                            |                 |
| NITRY  |                            |   |                            |                 |
| POILLY-SUR-SEREIN                                      |                            |   |                            |                 |
| PONTIGNY   | 1                          | 3CVT MAISON DE L'ENFANT                                     |                            |                 |
| PRÉGILBERT   |                            |   |                            |                 |
| PRÉHY  |                            |   |                            |                 |
| ROUVRAY  |                            |   |                            |                 |
| SAINT-CYR-LES-COLONS                                   |                            |   |                            |                 |
| SAINTE-PALLAYE   |                            |   |                            |                 |
| SERY   |                            |   |                            |                 |
| TRUCY-SUR-YONNE  |                            |   |                            |                 |
| VARENNES   |                            |   |                            |                 |
| VENOUSE  | 1                          |   | 1                          |                 |
| VERMENTON  | 1                          | 3CVT CRECHE   |                            |                 |
| VILLY  |                            |   |                            |                 |
| 3CVT   | 2                          | Siège administratif<br>Chablis et Pole<br>Enfance à Chablis |                            |                 |
| 36   | 13                         |   | 4                          | 17              |